



Présentation au Comité sénatorial des finances nationales sur la partie 3 du projet de loi C-97 : taxation en fonction de la teneur en THC

Rebecca Jesseman, directrice (Politiques), Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances

4 juin 2019, 13 h 30

Introduction

Bonjour à vous, M. le président, et aux membres du comité. Je m'appelle Rebecca Jesseman et je suis directrice des politiques au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), seul organisme du Canada titulaire d'un mandat législatif national visant à réduire les méfaits liés à l'alcool et aux autres drogues sur la société canadienne. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole devant vous sur le projet de loi C-97 aujourd'hui. Mes observations seront brèves, pour respecter vos contraintes de temps, et j'ai fourni à la greffière du comité une série de liens vers toutes sortes de ressources.

Une approche de santé publique pour réglementer le cannabis

Le CCDUS analyse la réglementation sur le cannabis d'une perspective de santé publique, c'est-à-dire dans le but de réduire les méfaits au minimum et d'optimiser les avantages, de favoriser l'utilisation de données probantes et de défendre l'équité. Pour atteindre ces objectifs, il faut accroître la sûreté et la qualité des produits, faire diminuer la consommation en général et particulièrement celle qui présente des risques élevés, puis observer et évaluer l'incidence de la réglementation.

L'idée de taxer les produits en fonction de leur teneur en tétrahydrocannabinol (THC) plutôt qu'en fonction de leur poids est bonne du point de vue de la santé publique et correspond aux recommandations qu'avait présentées le CCDUS au Parlement sur le projet de loi C-45. Le THC est la composante du cannabis qui cause l'intoxication. Les produits à plus forte teneur en THC sont ceux qui présentent le plus de risques pour la santé et la sécurité. Ces risques comprennent la surintoxication, la psychose et l'acquisition d'une tolérance ou d'une dépendance.

De nombreuses études internationales sur l'alcool révèlent que le contrôle des prix, comme la taxation, est l'une des approches les plus efficaces pour réduire les méfaits sociaux et les problèmes de santé. Il est important de souligner que les personnes les plus à risque de souffrir des méfaits de



la consommation d'alcool et de cannabis sont également les plus susceptibles d'être sensibles aux prix. Ce groupe démographique comprend les jeunes et ceux qui consomment du cannabis plus fréquemment et en plus grande quantité. La taxation en fonction de la teneur en THC permettrait donc de les inciter à consommer des produits à plus faible teneur en THC et de réduire les risques que présentent ces produits pour ces groupes en particulier.

Le CCDUS reconnaît que l'un des objectifs de la loi canadienne sur le cannabis est de perturber le marché illicite. L'atteinte de cet objectif ne doit pas se faire au détriment de la santé publique et de la sécurité. Les Canadiens ont indiqué qu'ils sont prêts à payer des prix plus élevés pour avoir accès à des produits du cannabis légaux, de qualité et dont la composition est connue. En fait, l'Enquête nationale sur le cannabis a révélé que la qualité et la sécurité sont les principaux facteurs pris en considération par 75,8 % des Canadiens lorsqu'ils décident d'acheter du cannabis, tandis que 37,7 % d'entre eux affirment accorder plus d'importance au prix. Le gouvernement et l'industrie devraient tous les deux mettre l'accent sur l'assurance de la qualité. Une guerre de prix avec le marché illicite ne risque que d'encourager la consommation et de la faire augmenter. Il y a particulièrement lieu de s'inquiéter des effets d'une telle guerre sur les nouveaux formats de produit, dont les effets sur la santé sont moins étudiés.

Conclusion

La taxation en fonction de la teneur en THC n'est qu'un élément d'une approche globale de santé publique pour réglementer le cannabis, une approche qui comprend également les éléments suivants :

- la prévention et l'éducation, notamment par la diffusion des *Recommandations canadiennes pour l'usage du cannabis à moindre risque*;
- la recherche sur les effets de la consommation de cannabis sur la santé et la société, tant positifs que négatifs;
- le renforcement des normes de contrôle de la qualité;
- l'évaluation de l'incidence de la réglementation sur tous les ordres de gouvernement;
- une révision diligente des politiques et des règlements fondée sur les données probantes.

En conclusion, en plus de ces autres considérations de santé publique, le CCDUS favorise la taxation en fonction de la teneur en THC afin d'inciter les consommateurs à choisir des produits de cannabis à moindre risque.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de nous entretenir avec vous aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions.



Bibliographie

- Alzghari, S.K., V. Fung, S.S. Rickner, L. Chacko et S.W. Fleming. « To dab or not to dab: Rising concerns regarding the toxicity of cannabis concentrates », *Cureus*, vol. 9, n° 9 (2017), p. e1676. doi:10.7759/cureus.1676.
- Amlung, M. et J. MacKillop. « Availability of legalized cannabis reduces demand for illegal cannabis among Canadian cannabis users: Evidence from a behavioural economic substitution paradigm », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 110, n° 2 (2018), p. 216–221. Consulté sur le site : <https://doi.org/10.17269/s41997-018-0160-4>
- Amlung, M., D.D. Reed, V. Morris, E.R. Aston, J. Metrik et J. MacKillop. « Price elasticity of illegal versus legal cannabis: A behavioral economic substitutability analysis », *Addiction*, 2018. Consulté sur le site : <https://doi.org/10.1111/add.14437>
- Bidwell, L.C., S.L. YorkWilliams, R.L. Mueller, A.D. Bryan et K.E. Hutchison. « Exploring cannabis concentrates on the legal market: User profiles, product strength, and health-related outcomes », *Addictive Behaviors Reports*, vol. 8 (2018), p. 102–106. Consulté sur le site : <https://doi.org/10.1016/j.abrep.2018.08.004>
- Brown S. « Emergency physicians and public health experts call for tight regulations on cannabis edibles and concentrates », *Journal de l'Association médicale canadienne*, vol. 191, n° 4 (2019), p. E111–E112. Consulté sur le site : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6342695/>
- Byrnes, J., D.J. Petrie, C.M. Doran et A. Shakeshaft. « The efficiency of a volumetric alcohol tax in Australia », *Applied health economics and health policy*, vol. 10, n° 1 (2012), p. 37–49.
- Centre canadien de lutte contre les toxicomanies. *FAQ sur les prix de référence sociale pour les boissons alcoolisées*, Ottawa, chez l'auteur, 2017. Consulté sur le site : <https://www.ccsa.ca/fr/faq-sur-les-prix-de-reference-sociale-pour-les-boissons-alcoolisees>
- Chan, G.H.K., W. Hall, T.P. Freeman, J. Ferris, A.B. Kelly et A. Winstock. « User characteristics and effect profile of butane hash oil: An extremely high-potency cannabis concentrate », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 178 (2017), p. 32–38. Consulté sur le site : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28624604>
- Fischer, B., C. Russell, P. Sabioni, W. van den Brink, B. Le Foll, W. Hall, ... et R. Room. « Lower-risk cannabis use guidelines: A comprehensive update of evidence and recommendations », *American Journal of Public Health*, vol. 107, n° 8 (2017), p. e1–e12.
- Konefal, S., R. Gabrys et A. Porath. *Dissiper la fumée entourant le cannabis : usage régulier et santé mentale*, Ottawa, Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2019. Consulté sur le site : <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2019-05/CCSA-Cannabis-Use-Mental-Health-Report-2019-fr.pdf>
- Loflin, M. et M. Earleywine. « A new method of cannabis ingestion: The dangers of dabs? », *Addictive Behaviors*, vol. 39, n° 10 (2014), p. 1430–1433. Consulté sur le site : <https://doi.org/10.1016/j.addbeh.2014.05.013>
- Manton, E. « The diverse drivers of relative changes in excise taxes on beer and spirits in Australia, 1902–2012 », *Drugs: Education, Prevention and Policy*, vol. 21, n° 3 (2014), p. 197–204.



Meier, M.H. « Associations between butane hash oil use and cannabis-related problems », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 179, n° 1 (2017), p. 25–31. Consulté sur le site :

<https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2017.06.015>

Meier, P.S., J. Holmes, C. Angus, A.K. Ally, Y. Meng et A. Brennan. « Estimated effects of different alcohol taxation and price policies on health inequalities: A mathematical modelling study », *PLoS medicine*, vol. 13, n° 2 (2016), p. e1001963. Consulté sur le site :

<https://journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1001963>

National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. *The health effects of cannabis and cannabinoids: The current state of evidence and recommendations for research*, Washington (D.C.), National Academies Press, 2017. Consulté sur le site :

<https://www.nap.edu/catalog/24625/the-health-effects-of-cannabis-and-cannabinoids-the-current-state>

Sharma, A., B. Vandenberg et B. Hollingsworth. « Minimum pricing of alcohol versus volumetric taxation: Which policy will reduce heavy consumption without adversely affecting light and moderate consumers? », *PLoS One*, vol. 9, n° 1 (2014), p. e80936. Consulté sur le site :

<https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0080936>

Statistique Canada. « Enquête nationale sur le cannabis, quatrième trimestre de 2018 », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, 7 février 2019. Consulté sur le site :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/190207/dq190207b-fra.pdf?st=60iWjKx4>

Statistique Canada. « Enquête nationale sur le cannabis, premier trimestre de 2019 », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, 2 mai 2019. Consulté sur le site :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190502/dq190502a-fra.htm>

Stockwell, T., A. Wettlaufer, K. Vallance, C. Chow, N. Giesbrecht, N. April, ... et K. Thompson. *Stratégies pour réduire les méfaits et les coûts liés à l'alcool au Canada : une revue des politiques provinciales et territoriales*, Victoria (C.-B.), Institut canadien de recherche sur l'usage de substances, Université de Victoria, 2019. Consulté sur le site :

<https://www.uvic.ca/research/centres/cisur/assets/docs/report-cape-pt-fr.pdf>

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2019



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme digne de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.